Tarif de la location de la salle des Fêtes de « Les Bordes- Aumont »

2024	1 journée du lundi au vendredi	Week-end (Samedi et Dimanche)	3 jours consécutifs	Location temporaire 5h maximum du mardi au jeudi (hors jours fériés)
Commune	190	260	360	100
Extérieur/ Société	260	525	655	125
Association Extérieure	260	370	430	110

Extrait du règlement de la location de la salle des fêtes

1.1 - La salle des fêtes des Bordes-Aumont, d'une capacité de 100 personnes assises (120 personnes debout), est classée. Etablissement Recevant du Public.

Des manifestations à caractère familial ou associatif peuvent y être organisées par

- Les particuliers « résident » habitant la commune de Les Bordes-Aumont
- Les personnes domiciliées hors commune, les associations locales ou extérieures.
- Les organismes à but lucratif (les demandes de réservation seront étudiées au cas par cas). Un habitant de la commun ne pouvant bénéficier de la tarification « résident » dans ce cadre.

Les demandes de location La gestion de la salle des fêtes de Les Bordes-Aumont est assurée par la Mairie, sous la responsabilité du Maire.

Les tarifs de location de la salle et le montant de la caution de garantie sont déterminés chaque année par le Conseil Municipal.

Tarif Salle des Fêtes Janvier 2024